

Province de Québec  
Municipalité du Village de Massueville

**Lundi 15 janvier 2018**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 15 janvier 2018 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire suppléant Richard Gauthier et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, Ginette Bourgeois et Matthieu Beauchemin;

Était absent le maire Denis Marion.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire suppléant, Richard Gauthier.

**À 19h00, une assemblée publique est tenue afin d'expliquer le projet de règlement P 456-17 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017;
4. Documents déposés;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;
  
7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
  - 7.1 Suivi des différents comités;
  - 7.2 Nouveaux tarifs pour la location de la salle de l'école;
  
8. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
  - 8.1 Adoption du second projet de règlement numéro S-458-17 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin de modifier les normes relatives aux accès aux stationnements et d'autoriser les bâtiments accessoires dans les cours latérales;
  - 8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 429-18-03 révisant le règlement 429-16-02 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
  
9. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**
  - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - novembre et décembre 2017;
  
10. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**
  - 10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - décembre 2017;
  - 10.2 Rapport sur la mesure d'accumulation de boues sans les étangs aérés;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 15 janvier 2018**

3481

- 10.3 Offre de services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Cartier;
- 10.4 Adoption des modalités dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - Modification de la programmation;

**11. ADMINISTRATION**

- 11.1 Présentation des comptes à payer du mois de décembre 2017;
- 11.2 Dépôt de l'état des activités financières au 31 décembre 2017;
- 11.3 Dépenses incompressibles;
- 11.4 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$;
- 11.5 Demande à Emplois d'été Canada pour 2018;
- 11.6 Renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ;
- 11.7 Demande d'aide financière- Gala reconnaissance scolaire de l'école secondaire Bernard-Gariépy;
- 11.8 Demande d'aide financière - Association de hockey mineur des Villages;
- 11.9 Demande d'aide financière - bal des finissants à l'école secondaire Fernand-Lefebvre;
- 12. Période de questions;
- 13. Affaires nouvelles;
- 14. Questions diverses;
- 15. Clôture de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire suppléant, Richard Gauthier, ouvre la séance ordinaire à 19h30.

Rés. 2018-01-001    **2. Adoption de l'ordre du jour** (c. c.)

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-01-002    **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et son suivi** (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 4 décembre 2017, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 4 décembre 2017 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-01-003    3.1 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 et son suivi** (c.c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 11 décembre 2017, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 11 décembre 2017 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

**4. DOCUMENTS DÉPOSÉS** (c.c. liste)

**CORRESPONDANCE**

1. **RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE** : Rapport de novembre 2017 pour les municipalités de Saint-Aimé et Massueville.
2. **GOVERNEMENT DU QUÉBEC**: Informations concernant l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.
3. **MINISTÈRE DE LA JUSTICE** : Lettre nous informant d'importantes modifications aux règles relatives au mariage et à l'union civile.
4. **CENTRE SPORTIF DU CÉGEP DE SOREL-TRACY** : Présentation du bilan 2017.
5. **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE** : Lettre nous informant de l'entrée en vigueur de l'article 573.3.5 de la Loi sur les cités et villes conformément à l'article 282 du projet de loi no 122.
6. **M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL** : Résolution no 2017-11-441 concernant la nomination des membres du comité régional culturel (CRC), (1.8.1/01); résolution no 2017-11-447 concernant la nomination des membres du comité régional de la famille et des aînés (CRFA), (1.8.1/01); résolution no 2017-11-448 concernant la nomination des membres du comité régional de la ruralité (CRR), (1.8.1/01); -Mémo du Comité des travailleurs en loisir municipal de la MRC de Pierre-De Saurel concernant la sixième édition du DÉFI PATIN. (1.8.1/01). - Communiqué mentionnant la satisfaction de la MRC concernant la Journée sur la gestion de l'eau, à laquelle ont assisté plus de 80 personnes.
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE** : Lettre nous informant du montant estimé de 31 630 \$ pour les services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2018.
8. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ** : Extrait de la résolution 229-12-17 -Comité de l'église où il est mentionné que les conseillers Patrick Godin et Martin Berger représenteront la municipalité de Saint-Aimé.

9. **R.I.P.I.** : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017.
10. **R.A.R.C.** : Copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 16 novembre et du 18 décembre 2017.
11. **CÉVIMEC-BTF** : Rapport des activités effectuées en 2017.
12. **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC** : Copie de la lettre envoyée à l'Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel l'informant de la délivrance des lettres patentes pour sa création.
13. **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** : Lettre nous informant de la cessation des activités de la station-service du 659, rue Royale à Massueville.
14. **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC** : Accusé de réception de la liste des donateurs et du rapport de dépenses pour les élections du 5 novembre 2017.
15. **COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY** : Présentation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021.
16. **COUR MUNICIPALE** : Liste des frais de constat pour l'année 2018.
17. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS** : Copie de la résolution no 17-12-177 concernant l'approbation du contrat de travail d'Alex Cloutier.

## 5. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

## 6. Rapport du maire

Aucun rapport n'est déposé à cette séance.

## 7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

### 7.1 Suivi des différents comités

À titre informatif, les membres du Conseil résument les différents développements survenus dans chacun des comités.

Rés. 2018-01-004

### 7.2 Nouveaux tarifs pour la location de la salle de l'école

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER les nouveaux tarifs pour la location de la salle de l'école Christ-Roi tels que reproduits ci-dessous :

- \* 50 personnes et moins : 100 \$ incluant le ménage;
- \* 51 personnes et plus : 220 \$ incluant la mise en place, le nettoyage, le ménage des lieux et la location des chaises du comité de la Saint-Jean.

Adopté à l'unanimité.

## 8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

Rés. 2018-01-005

### 8.1 Adoption du second projet de règlement numéro 458-17 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin de modifier les normes relatives aux accès aux stationnements et d'autoriser les bâtiments accessoires dans les cours latérales

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 293-91;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la largeur maximale des accès (entrées charretières) aux terrains de stationnement situés dans les zones résidentielles ne permet pas le passage de deux véhicules;

ATTENDU QU'une importante proportion des entrées charretières existantes dans les zones résidentielles ne respectent pas la largeur maximale prescrite par le règlement numéro 293-91;

ATTENDU QUE les normes relatives à tout accès à un terrain de stationnement sont actuellement déterminées par la zone dans laquelle l'immeuble est situé et non pas par le type d'usage de l'immeuble;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de modifier les normes relatives aux accès aux terrains de stationnement;

ATTENDU QUE les bâtiments accessoires sont autorisés dans la cour arrière seulement des propriétés;

ATTENDU QUE certains lots n'ont pas la profondeur suffisante pour permettre l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour arrière;

ATTENDU QU'il y a donc lieu d'autoriser les bâtiments accessoires dans les cours latérales des propriétés;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal jugent ces modifications nécessaires au bien de la collectivité;

ATTENDU QUE le Conseil a tenu une assemblée publique de consultation à la séance du 15 janvier 2018 à 19h00, à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville;

ATTENDU QU'à cette assemblée, aucune modification n'a été apportée au projet règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

L'article 3.13 « Accès au terrain de stationnement » est remplacé et se lira comme suit :

##### **3.13 Accès au terrain de stationnement**

Tout terrain de stationnement doit communiquer avec la voie publique par des accès spécifiques d'une largeur maximale de 6 m (19,7 pi) dans le cas des usages résidentiels et d'une largeur maximale de 11 m (36 pi) dans le cas des usages commerciaux, industriels et publics.

Tout accès de la rue à un terrain de stationnement doit être localisé à un minimum de 8 m (26,25 pi) de la plus proche intersection. De plus, le nombre d'accès à la rue est limité à un (1) par terrain, sauf pour les terrains de coin, les propriétés comptant deux logements ou plus ainsi que les propriétés ayant un usage mixte résidentiel commercial, ou le nombre d'accès à la rue est limité à deux (2). Dans le cas des terrains de coin, un maximum d'un (1) accès par rue est autorisé.

#### **ARTICLE 2**

L'article 3.5 « Utilisation des cours » est modifié au sous-article 3.5.2 « Cours latérales » par l'ajout du point suivant :

s) les bâtiments accessoires (garage, cabanon, serre, cabane à pêche) aux conditions d'implantation du présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, le lundi 15 janvier 2018, sous le numéro de résolution 2018-01-005.

#### **8.2 Avis de motion et présentation en vue de l'adoption du projet de règlement no 429-18-03 révisant le règlement 429-16-02 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin donne avis qu'un projet de règlement révisant le règlement 429-18-03 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté à une séance ultérieure, et par la même occasion il présente le projet de ce règlement séance tenante.

9. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - novembre et décembre 2017

Les rapports des mois de novembre et décembre 2017 sont déposés au Conseil.

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - décembre 2017

Le rapport du mois de décembre 2017 est déposé au Conseil.

10.2 Rapport sur la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés

Le rapport sur l'accumulation de boues dans les étangs aérés est déposé au conseil. Le rapport indique que le volume de boues dans les étangs nos 1, 2 et 4 est légèrement supérieur à 15%, leur vidange pourrait, selon l'un des critères du MAMOT, devoir être envisagée dans un avenir prochain.

Rés. 2018-01-006 10.3 Offre de services pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Cartier

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de madame Catherine Tétreault, ing. pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Cartier, qui sont prévus en 2018, au montant de 17 920 \$ plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à ce que le règlement d'emprunt concernant ces travaux soit approuvé par le MAMOT.

Ce mandat est d'une durée de quatre semaines et inclut ce qui suit:

- \* Préparation et réunion de coordination du 11 décembre 2017;
- \* Révision des plans et devis avant les appels d'offres prévus en janvier 2018;
- \* Réunion de démarrage, incluant le procès-verbal prévu en mai 2018;
- \* Coordination avec le laboratoire pour le contrôle de la qualité;
- \* Réunion de fin de projet et acceptation provisoire;
- \* Surveillance partielle des travaux - 20 jours.

Toutes les autres demandes supplémentaires seront à un taux horaire de 120 \$.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2018-01-007 10.4 Adoption des modalités dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 Modification de la programmation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du village de Massueville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

(TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du village de Massueville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;  
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;  
IL EST RÉSOLU QUE

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux, approuvés par la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité du village de Massueville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité

## 11. ADMINISTRATION

Rés. 2018-01-008

### 11.1 Présentation des comptes à payer du mois de décembre 2017 (c. c. | liste)

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer au 31 décembre 2017.  
Après examen,

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière,



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 15 janvier 2018**

3488

France Saint-Pierre, à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je soussignée, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 31 décembre 2017.

ET D'APPROUVER telle que soumise la liste des factures à payer pour un total de 27 068.62 \$

---

France Saint-Pierre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

<u>NO CHÈQUE</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MONTANT</u>
C1700286	Fonds de l'information sur le territoire (droits mutation novembre 2017) ..	4.00
C1700287	Location Sorel inc. (location fichoir à égouts pour Ô Chalet).....	41.70
C1700288	R.I.P.I. (quote-part générale et camion- décembre 2017).....	4 996.06
C1700289	Quincaillerie Yamaska inc. (rode pour soudeuse).....	34.47
C1700290	Azimet diffusion (Aventure T 2017-2018-transport élèves).....	140.00
C1700291	Logiteck informatique (changement photo du conseil-site Web).....	57.49
C1700292	R.A.R.C. (consommation d'eau-novembre 2017).....	3 213.66
C1700293	Laboratoires Environex (analyses mens. oct-nov. 2017).....	287.21
C1700294	Manon Paulhus (ménage bureau-1 <sup>er</sup> décembre 2017).....	183.96
C1700295	Comité des fêtes de la St-Jean-Baptiste (location de chaises).....	20.00
C1700296	Francis Lapointe-Lamoureux (location école décembre 2017).....	130.00
C1700297	Vivre en ville (requalification des rues Cartier et de l'Église).....	5 748.75
C1700298	Écho-Tech H2° inc. (Mesure des boues aux 4 étangs).....	1 197.18
C1700299	Fédération québécoise des municipalités (transport Dicom).....	61.93
C1700300	Dépanneur S.G. Bardier (2 paires de gants).....	20.67
C1700301	Quincaillerie Yamaska (extension pour lumières de Noël) .....	8.37
C1700302	D2 Technologie inc. (2 étuis pour cellulaires et 2 cartes SIM) .....	109.21
C1700303	Buropro Citation (lecture copieur au 21 déc. 2017 et brochures) .....	263.80
C1700304	Vitrierie H.G. Côté ltée (tôle d'aluminium) .....	86.23
C1700305	Groupe Environex inc. (analyses mensuelles-décembre 2017).....	196.15
L1700162	Hydro-Québec (600, rue Royale- 28 novembre 2017).....	2 302.95
L1700163	Hydro-Québec (246, Bonsecours - 29 novembre 2017).....	933.36
L1700164	Hydro-Québec (599, rue Royale - 29 novembre 2017).....	304.00
L1700165	Desjardins sécurité Financière (ass. collectives-décembre 2017) .....	969.47
L1700166	Hydro-Québec (378, Bonsecours - 30 novembre 2017).....	76.30
L1700167	Hydro-Québec (éclairage public - 30 novembre 2017) .....	512.78
L1700168	Hydro-Québec (rue Durocher - 6 décembre 2017).....	41.78
L1700169	Hydro-Québec (rue Varennes - 6 décembre 2017) .....	34.13
L1700170	Hydro-Québec (rue Varennes - 6 décembre 2017) .....	66.06
L1700171	Visa Desjardins (Adobe, journal mun., communiqués, souris, lumières Noël).....	231.59
L1700172	Ministre du Revenu du Québec (remises décembre 2017).....	3 345.84
L1700173	Receveur général du Canada (remises décembre 2017).....	1 133.15
L1700174	Télébec (téléphone bureau-10 décembre 2017) .....	223.30
L1700175	Télébec (téléphone usine-10 décembre 2017) .....	93.07
<b>Total :</b> .....		<b><u>27 068.62 \$</u></b>

Adopté à l'unanimité.

### **11.2 Dépôt de l'état des activités financières au 31 décembre 2017**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à titre informatif, l'état des activités financières de la fin d'année temporaire.

Rés. 2018-01-009

### **11.3 Dépenses incompressibles**

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, de même que la secrétaire adjointe, à payer les factures pour les dépenses suivantes, durant l'année 2018, sans attendre l'autorisation du conseil:

- Salaires et vacances des employés et élus;
- Remise des retenues sur les salaires aux gouvernements, FTQ et la CSN;
- Tous les services de communication tels que le téléphone et les cellulaires;
- Électricité;
- Visa;
- Frais de poste;
- Immatriculation;
- Service de la dette;
- Loyer de la bibliothèque;
- Quote-part des différents organismes tels que la Régie d'Incendie et la Régie d'Aqueduc, la bibliothèque, le comité du Parc et les Loisirs de Saint-Aimé et Massueville, la Sûreté du Québec et la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité

### **11.4 Dépôt de la liste des contrats comportant d'une dépense de plus de 2 000 \$ du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 décembre 2017**

Conformément à l'article 961.4(2) du Code municipal, la municipalité du Village de Massueville dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Danis construction inc.	665 289.36 \$	Travaux sur les rues De Varennes et Saint-Nicolas
Financière Banque Nationale	426 379.45 \$	Renouvellement du règlement d'emprunt 422-10
GAD Brouillard	33 553.45 \$	Déneigement des rues 2016-2017
Marcel Fafard ingénieur	27 651.02 \$	Services d'experts-conseils dans le dossier de l'église et des travaux des rues de Varennes, Saint-Nicolas et Cartier

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 15 janvier 2018

3490

Tetra Tech Qi inc.	41 934.03 \$	Services d'experts-conseils : Études préliminaires rues De Varenes et Saint-Nicolas, plans et devis, révision des plans, analyse des dessins et accompagnement pour la rue Cartier
--------------------	--------------	--

Rés.2018-01-010     **11.5 Demande à Emplois d'été Canada pour 2018**

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Massueville fasse une demande d'aide financière à  
Emplois d'été Canada afin d'engager un étudiant durant la période estivale 2018.

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-01-011     **11.6 Renouvellement de la cotisation annuelle à l'ADMQ**

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
IL EST RÉSOLU

DE RENOUVELER la cotisation annuelle de la Municipalité à l'ADMQ au coût de  
798 \$ plus les taxes, incluant la caution. Un montant de 450 \$ est prévu au poste  
« *Cotisations & associations* » (02-130-00-494-00) et un autre montant de 348 \$ est  
prévu au poste budgétaire « *Cautionnement* » (02-130-00-424-00).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-01-012     **11.7 Demande d'aide financière – Gala de reconnaissance scolaire de l'école  
secondaire Bernard-Gariépy**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'aide financière de  
l'école secondaire Bernard-Gariépy au sujet de son gala de reconnaissance scolaire qui  
se tiendra les 30 et 31 mai 2018.

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une aide financière de 50 \$ à l'école secondaire Bernard-Gariépy afin  
de reconnaître la réussite scolaire. Montant disponible au poste budgétaire suivant :  
« *Subventions autres organismes* » (02-190-00-970-00).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-01-013     **11.8 Demande d'aide financière – Association de hockey mineur des Villages**

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 15 janvier 2018

3491

Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une aide financière de 50 \$ à l'Association de hockey mineur des Villages. Le montant de 50 \$ est disponible au poste budgétaire suivant : « *Subventions autres organismes* » (02-190-00-970-00).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-01-014    **11.8 Demande d'aide financière – Bal des finissants 2017-2018 à l'école secondaire Fernand-Lefebvre**

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une aide financière de 50 \$ à l'école secondaire Fernand-Lefebvre afin de rendre le bal des finissants inoubliable!

Le montant de 50 \$ est disponible au poste budgétaire suivant : « *Subventions autres organismes* » (02-190-00-970-00).

Adopté à l'unanimité

**13. Période de questions**

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

**14. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

**15. Questions diverses**

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

Rés.2018-01-015    **16. Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;  
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h30.

Adopté à l'unanimité

---

Richard Gauthier  
Maire suppléant

---

France Saint-Pierre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière